

SUNDEP INFOS

LA BREVE DU SYNDICAT SOLIDAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Le SUNDEP Solidaires vous souhaite une bonne année 2021 et cela même si celle-ci débute de manière aussi chaotique que la précédente ne s'est achevée. Il paraît, selon J.M. Blanquer, que les enseignant.es, à l'instar des pompiers seraient prioritaires pour être vacciné.es. Pourtant le ministre nie toujours la dangerosité de l'exposition des professeur.es face au virus. L'école reste selon les avis des experts qui règnent en maître au MEN l'endroit le plus sûr avec ou sans variant anglais. Soyons donc toutes et tous rassuré.es, le MEN contrôle la situation.

Le 26 janvier, dans l'Éducation Nationale C'est la GREVE !

Depuis 4 ans, l'Éducation nationale est attaquée tous azimut. Les réformes du système éducatif aggravent clairement le tri social au lycée et à l'université. On assiste à une répression très importante des mouvements syndicaux, lycéens et étudiants alors même qu'au MEN on se permet de financer un syndicat lycéen à la solde du ministre et de sa politique ! « L'École de la confiance » ?

La rupture de « confiance » est largement consommée par :

- une vision pédagogique à la fois libérale, réactionnaire et autoritaire ;
- une mascarade de revalorisation salariale des personnels : des 10 milliards annoncés, on n'évoque plus que 400 millions d'euros pour plus d'un million d'agent.es ;

Bref, la coupe est pleine pour tous les personnels de l'Éducation nationale.

C'est pourquoi, le SUNDEP Solidaires à l'instar des organisations syndicales du public appelle à une grève massive le 26 janvier prochain. Rejoignez-nous !

également au vécu de nombreux enseignant.es durant le confinement-déconfinement.

Le ministre se targue actuellement que la France est le pays qui a le moins confiné ses élèves. Mais à quel prix ? Celui d'un protocole sanitaire jamais réellement mis en place de manière drastique ? D'une « hybridation » des enseignements à géométrie variable qui vient justement mettre à mal la notion d'égalité des chances ? Au SUNDEP Solidaires, nous avons fait le point de la situation en y ajoutant les victoires obtenues par notre syndicat dans l'année sur notre site.

Bilan d'une année noire

Quel bilan faire de cette année 20 du 21^{ème} siècle ? Quels mots pour quels maux à retenir ? Un récent sondage via plusieurs réseaux sociaux très fréquentés des enseignant.es a retenu notre attention à ce sujet.

Le mépris : ressenti tout au long de cette année vécue par les professeur.es à force d'injonctions contradictoires à la manière d'une Sybeth Ndiaye qui en plein confinement est prête à envoyer les profs à la cueillette des fraises, sans masques.

Samuel Paty : partout en France, des élèves et des enseignant.es ont salué la mémoire du professeur d'histoire assassiné le 16 octobre après avoir montré des caricatures de Mahomet. Un nom qui restera marqué dans nos mémoires, parce qu'il faisait son métier et qu'il enseignait les valeurs de la République. Parce que ses supérieurs hiérarchiques ne l'ont pas soutenu alors qu'il était menacé...

Le démerdentiel qui rime avec **distanciel** et **présentiel** : « Chez vous la rentrée ça sera en distanciel ou en présentiel ? Ben plutôt en démerdentiel ».

C'est sûrement le dialogue le plus entendu entre profs ces derniers mois ☺.

Des mots qui renvoient

Le « caractère propre » ou le triomphe de l'équivoque.

Une récente interview de Philippe Delorme accordée au journal La Croix fin décembre 2020 a de quoi inquiéter les farouches défenseurs de la liberté de conscience que les enseignant.es des établissements privés sous contrat, agent.es publiques de l'État doivent être en mesure de conserver, de revendiquer même.

P. Delorme s'inquiète : « La loi de « séparatisme » aboutit à une privation de liberté » en évoquant ici ses craintes s'agissant « d'une mauvaise lecture de la laïcité ». P. Delorme ne comprend pas : « nous demandons que soit clarifié le champ d'application de l'article 1^{er} du projet de loi portant sur l'extension des principes de neutralité de l'État et de laïcité aux organismes privés ». Enfin P. Delorme réclame un amendement afin que cette loi ne cherche pas à étendre le principe de neutralité à l'enseignement catholique en allant jusqu'à déclarer « On ne peut pas exiger de nos agents une neutralité ». Le retour du nébuleux « caractère propre » inscrit dans la loi Debré de 1959 de nouveau invoqué ici.

Aujourd'hui, ce concept flou permet à l'Église de chercher à reprendre la main sur une population d'élèves et d'enseignant.es qui ne fait plus le choix des établissements privés pour des questions religieuses. Car qu'en est-il exactement de ce fameux « caractère propre » ? Juristes, historiens, sociologues de l'éducation n'ont jamais réussi à s'entendre sur une définition de cette notion abstraite et redondante.

Ce qui reste gravé, c'est que le « caractère propre » est afférent à l'établissement et non à l'enseignement qui s'y donne. La loi Debré ne connaît que des établissements isolés, chacun tributaire de son « caractère propre ».

Est-il concevable que des établissements financés à 90% par des fonds publics ne respectent pas les règles communes, et utilisent leur financement pour entrer en concurrence avec le « public » ?

Au SUNDEP Solidaires nous ne partageons pas les visions hégémoniques du secrétaire national du SGEN et demandons à l'État de faire son devoir en garantissant le respect des principes de neutralité et de liberté de conscience de chacune.

National@sundep-
solidaires.org

<http://www.sundep.org>

Suspension de jour de carence : oui...mais

Un CCFP (conseil commun de la fonction publique) consacré à la suspension du jour de carence dans la fonction publique pour les personnels contaminés par le Covid 19 s'est tenu le 7 janvier. Si cette suspension est pour Solidaires un premier pas non négligeable pour les agent.es, il n'en reste pas moins que cette mesure est non rétroactive. Cela signifie une inégalité de traitement et une injustice pour les agent-es contaminé-es entre les deux périodes de suspension c'est-à-dire entre le 11 juillet et le mois de janvier. Faut-il préciser que cela correspond par ailleurs à une période pendant laquelle un très grand nombre de contaminations ont eu lieu. Cette mesure s'inscrit également dans un laps de temps particulièrement court puisque le texte ne prévoit la suspension jusqu'au 31 mars, alors même que personne n' imagine que l'épidémie sera terminée à cette date.

Enfin, cette mesure temporaire, non rétroactive et limitée à une seule maladie ne correspond pas à la revendication de Solidaires qui est bien celle d'une abrogation totale du jour de carence pour l'ensemble des travailleur-ses du secteur public et privé et pour l'ensemble des maladies. Cette mesure injuste, contre-productive au plan sanitaire et financièrement pénalisante doit disparaître au plus vite

Le chiffre du ministre : 58%

C'est le % de lycéens et lycéennes favorables à la réforme du lycée d'après Jean-Michel Blanquer. Sur quels critères de la réforme les élèves concerné.es par la réponse à ce « sondage » ont-ils, ont-elles été interrogé.es avec si peu de recul en ce qui les concerne. On peut peut-être aussi s'interroger sur la provenance de ces lycéens et lycéennes sondé.es : viennent-ils, elles en nombre du syndicat « avenir étudiant » ? Si tel est le cas, le ministre a de quoi s'inquiéter ☺.



